

Hautes Terres Communauté

Le 17 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 17/10/2025 Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025



ID: 015-200066637-20251017-2025_DPRSDT_314-AR

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-314

2.3 - Droit de préemption urbain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain – DIA.015.101.25.0019 – Laveissière

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4;

Vu la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Laveissière en date du 13 avril 2012 portant approbation du plan local d'urbanisme de Laveissière ;

Vu la délibération n°2023-CC-224 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Laveissière ;

Vu la délibération n°2024-018 du Conseil municipal de Laveissière en date du 1^{er} février 2024 instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU), couvertes par le PLU approuvé le 14 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 octobre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :



Hautes Terres Communauté

Envoyé en préfecture le 17/10/2025 Recu en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025 Publié le



ID: 015-200066637-20251017-2025_DPRSDT_314-AR

Le 17 octobre 2025 DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-314

2.3 - Droit de préemption urbain

Date de dépôt au guichet (mairie)	27/09/2025		
Numéro d'enregistrement	DIA.015.101.25.0019		
Propriétaires du bien (vendeurs)			_
Description du bien			
Adresse précise du bien	12 Rue du Téton de Vénus		
	15300 Laveissière		
Références cadastrales	Section et N°	Superficie	
	AD6	26	m²
	AD7	37	m²
	AD10	6	m²
	AD11	411	m²
	AD12	40	m²
	Superficie totale	520	m²
Zonage du PLU			Us
Immeuble	Bâti sur terrain propre		
Nature des droits cédés	Pleine propriété		
Usage	Habitation		
	Lot numéro 27		
Prix	75 000 €.		
	73 000 €		
Prix / m² de terrain		144,23	/m²
		, -	
Acquéreurs			
Signature de la DIA	27/09/2025		
Notaire ou autre mandataire	B&B NOTAIRES		

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.